

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Les femmes se mobilisent partout dans le monde pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs.

Ces dernières années, les mobilisations ont été très suivies avec certains pays qui ont réussi des grèves féministes massives (Espagne, Italie, Belgique, Suisse, Argentine ...). Certaines villes et pays ayant même décidé d'en faire un jour férié. En France, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par la pandémie et la gestion calamiteuse de la crise sanitaire par le gouvernement. Majoritaires dans les métiers à forte utilité sociale, les femmes ont été en première ligne de cette crise : leurs rôle, travail et missions ont été essentiels à la continuité des services publics et, au-delà, au fonctionnement de la société. Elles ont parfois payé de leur santé et ont durement souffert du confinement. La reconnaissance de leur engagement ne s'est pourtant pas traduite dans les actes : quasi aucune revalorisation financière, ni d'améliorations de leurs perspectives de carrière ni de leurs conditions de travail. [Lire la suite](#)

Une [tribune unitaire](#) Fonction publique publiée sur le site de Libération

8 mars à Bordeaux : Manifestation à 14 H, place Stalingrad

Sommaire :

- 8 MARS 2021 – Journée internationale de lutte pour les droits des femmes
- CAP session 2021 : Pétition pour la neutralisation du chef-d'œuvre
- Mutation Inter 2021
- DGH suppressions de postes : Rassemblement à 13h30 devant la DSEDN 33
- Pourquoi cet acharnement contre les SEGPA ?
- VICTOIRE ! Le transfert des personnels de santé scolaire aux collectivités territoriales est abandonné
- Les employeurs sont bien servis et les enseignants peuvent attendre
- CHSCTA du 4 mars 2021
- Le MEN installe des groupes de travail pour réfléchir à des aménagements de programmes
- Délivrance de l'attestation de réussite
- Concours enseignants 2021.
- Journée stage non titulaires du vendredi 26 février 2021.
- Résultats des tests de positionnement 2019-2020

SNUEP-FSU

26 rue Paul Mamert - 33 800 Bordeaux

05 56 68 98 91 - 06 63 34 94 97

snuempaquitaine@gmail.com

<https://www.bordeaux.snuep.fr/>



DGH et suppressions de postes : Rassemblement le mercredi 10 mars à 13h30 devant la DSDEN de la Gironde (30, cours de Luze Bordeaux)

Le DASEN de Gironde, en bon petit soldat, annoncera aux organisations syndicales 54 suppressions de postes jeudi 11 mars lors du Comité Technique Spécial Départemental alors que 1 643 élèves en plus sont attendus en collège, lycée général, technologique et professionnel dans un département qui attire toujours autant au plan démographique.

En lycée professionnel, moins 12 postes. Les réformes dites « pédagogiques » ont surtout la vertu d'être économiques !

CAP session 2021 : Pétition pour la neutralisation du chef-d'œuvre.

Les organisations syndicales CGT Éduc'Action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNALC, SUD Éducation, CNT considèrent que la mise en place du dispositif chef-d'œuvre est un échec. Elles demandent, dans l'immédiat, la neutralisation de cette épreuve en 2021, pour les élèves de CAP qui n'ont pas pu bénéficier d'un enseignement assez solide durant les deux années du cursus du fait de la crise sanitaire, (...) [Lire la suite](#) / [SIGNEZ LA PETITION](#)

Mutation Inter 2021



Si vous n'êtes pas satisfait-e de votre résultat de mutation ou d'affectation, contactez le SNUEP-FSU pour obtenir des conseils et une aide pour vos démarches ultérieures, y compris un **éventuel recours**, et éviter ainsi toute **erreur**.

Nous vous invitons à remplir le formulaire ci-dessous :

<https://framaforms.org/resultats-inter-2021-1614241427>

En cette période de crise sanitaire, privilégier le premier contact par courriel : capn@snupe.fr. En laissant votre numéro de téléphone, vous serez rappelé.

Pourquoi cet acharnement contre les EREA et SEGPA ?

La crise sanitaire actuelle amène à repenser le monde et nos priorités en visant la solidarité, le collectif, l'humain d'abord. Pourtant, vis-à-vis des SEGPA et ÉREA, le rectorat de Bordeaux suit une orientation purement libérale. Publication dans quelques jours d'un spécial ASH.

Concours enseignants 2021 :

Le CAPLP enregistre moins d'inscrits en 2021 qu'en 2020, comme chaque année depuis 2018. Après une forte baisse l'an dernier (10 428 en 2020 contre 13 001 en 2019), le nombre d'inscrits au CAPLP externe continue de diminuer et atteint 9 878 en 2021.

Les nouveaux arrêtés fixant les épreuves des CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, concours CPE et CRPE ont été publiés au *Journal Officiel* ce vendredi 29 janvier 2021. Le Ministère de l'Éducation nationale n'a donc tenu aucun compte de la très large opposition qu'a suscité sa réforme, qui concernera les sessions 2022 et suivantes de ces concours.

La réforme de la formation initiale des enseignants "ne rendra pas le métier enseignant plus attractif et n'améliorera pas la formation. Au contraire, elle les dégradera fortement", précise l'intersyndicale (FSU, Solidaires, FO, CGT et Unef) dans un communiqué daté du 5 mars 2021.

CHSCTA du 4 mars 2021 .

Le CHSCTA, sous l'impulsion de la FSU a fait adopter à l'unanimité le principe d'une insertion dans le Règlement Intérieur des EPLE, d'une disposition ayant pour objet de **rappeler le respect dû aux enseignants** :

« Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'établissement scolaire.

Tout manquement constaté de la part d'un représentant légal, à cette obligation de respect, fera l'objet d'un rappel à la loi par le chef d'établissement. En cas de difficultés persistantes, le chef d'établissement est en mesure de lui interdire l'accès à l'enceinte de l'établissement sur le fondement de l'article R421-12 du code de l'éducation, voire de procéder à un signalement ou à un dépôt de plainte auprès du procureur de la république. »

De plus, un modèle de courrier sera envoyé aux Chefs d'établissement, leur permettant de rappeler aux contrevenants que l'évaluation professionnelle d'un enseignant relève de la seule compétence de son autorité hiérarchique.

Point important à rappeler concernant les réunions entre personnels organisées en présentiel au sein d'un établissement scolaire.

Nous avons dénoncé un certain nombre de dérives sur ce sujet, et à ce titre, Monsieur RAMBAUD, DRH de l'Académie de Bordeaux, s'est engagé à communiquer une note aux chefs d'établissements, afin de leur rappeler que **les réunions regroupant plus de 6 personnes doivent se tenir en audio/visio conférence et non en présentiel.**

MASSIAS Jean Luc

VICTOIRE ! Le transfert des personnels de santé scolaire aux collectivités territoriales est abandonné.

Le SNICS-FSU a su mobiliser les 26 novembre et 26 janvier derniers pour combattre le projet de loi 4D. Les arguments du SNICS ont été entendus : le transfert des personnels de santé scolaire aux collectivités territoriales est abandonné. C'est une VICTOIRE pour les élèves, la communauté scolaire et notre profession. [Lire la suite.](#)

Les employeurs sont bien servis et les enseignants peuvent attendre.

Deux décrets relatifs aux aides exceptionnelles accordées pour l'embauche d'alternants ont été publiés au Journal officiel du samedi 27 février 2021. Ils actent la prolongation des aides à l'embauche d'alternants jusqu'au fin mars au lieu de fin février.

Donc, vous avez remarqué que tout est fait, comme d'habitude, pour faciliter l'embauche et le versement des primes au employeurs. Alors que dire des collègues qui ont exercé la mission du professeur principal en SGPA et qui attendent, depuis l'année dernière, leur indemnisation ; sans parler de celles et ceux qui ont changé d'échelon et qui ont attendu six mois pour la régularisation de leur situation ? *Sûrement un problème de logiciel ? !*

Bacheliers professionnels dans les STS :

■ Décret n° 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043189840>

■ Dans la [note de la DGESEP](#) sur les étudiants de BTS 2020-2021, on trouve des chiffres concernant les bacheliers professionnels.

Le MEN installe des groupes de travail pour réfléchir à des aménagements de programmes.

Un groupe de travail réunissant DEGESCO et organisations syndicales s'est tenu ce 4 mars 2021 afin d'aborder "la dimension pédagogique" des effets de la crise sanitaire sur le parcours scolaire des élèves. Il s'agit de "tenir compte de l'impact de la crise sur les apprentissages cette année" et l'année dernière. L'aménagement des programmes, dans la perspective de septembre prochain, va être discuté dans le cadre de groupes de travail multilatéraux.

Le jeudi 11 mars 2021, une multilatérale examen et préparation de rentrée a été convoquée par la DGESCO.

Délivrance de l'attestation de réussite.

Une note de service relative à la mise en œuvre du processus de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire (celle-ci "n'a pas de valeur certificative", et sa délivrance "s'appuie sur les données présentes dans le livret scolaire dématérialisé de l'élève, à l'issue de l'année de première professionnelle (...) sans référence aux unités certificatives des règlements d'examens des différentes spécialités de baccalauréat professionnel".

Habilitation pour pratiquer le CCF

Un projet de décret élargit la reconnaissance à une habilitation de droit à pratiquer le CCF pour le CAP, le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel, le brevet des métiers d'art et la mention complémentaire. Cette habilitation, qui est conférée de droit "pour la voie scolaire lorsque le diplôme est préparé dans un établissement public ou privé sous contrat, ou pour la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public, lorsque le CCF est utilisé pour une partie des épreuves du diplôme. Dans tous les autres cas, les établissements doivent déposer une demande d'habilitation", y compris les CFA rattachés à un lycée professionnel ou à un GRETA.

Familles de métiers

Un projet d'arrêté prévoit d'ajouter cinq familles de métiers aux dix familles existantes. Il s'agit des "métiers de la maintenance des matériels et des véhicules", des "métiers de la réalisation de produits mécaniques", des "métiers du bois", des "métiers du numérique et de la transition numérique et énergétique", des "métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées".

De plus, ce projet d'arrêté prévoit la prorogation pour un an de la dérogation relative au bac professionnel AGORA (assistance à la gestion des organisations et de leurs activités), une spécialité qui peut être proposée dès la classe de seconde, "donc en dehors d'une classe organisée en familles de métiers".

Les gestionnaires des EPLE, seuls concernés par le chapitre "éducation" du projet de loi "4 D"

"A titre expérimental (...), le président du conseil régional, le président du conseil départemental ou le président de toute collectivité territoriale de rattachement des établissements publics locaux d'enseignement, peut donner des instructions à l'adjoint du chef d'établissement chargé des fonctions de gestion matérielle, financière et administrative, au titre des missions relevant de la compétence de la collectivité concernée. Ce pouvoir d'instruction s'exerce dans le respect de l'autonomie de l'établissement public local d'établissement telle qu'elle est définie à l'article L. 421-4 du code de l'éducation. Nous avons l'habitude.

Journée stage non titulaires du vendredi 26 février

Journée en visioconférence, destinée aux syndiqués-es, une quinzaine de collègues présents-es, en cdd et en cdi.

Temps d'échanges qui nous permet, à Armelle et à moi de faire un bilan sur la catégorie des agents contractuels-es.

- Nouveau cadre de gestion depuis 2020 pour les vœux en lien avec la diminution du paritarisme.
- Rappel des conséquences : moins de visibilité des organisations syndicales, plus de vœux pour les collègues en cdd donc sentiment d'être isolés-es.
- Nécessité de ne pas rester isolés-es et notamment de se syndiquer car se syndiquer est un acte collectif certes mais c'est aussi un acte individuel qui permet de rompre l'isolement entre autres.
- La situation des non titulaires est en lien direct avec celle des titulaires
- Et rappel de la situation générale de l'EN avec la loi fonction publique et ce qui est prévu l'année prochaine avec les suppressions de postes: heures postes transformées en hsa donc moins de postes pour les contractuels-es.
- Puis temps d'échanges : au regard du nombre, les collègues ont pu faire le point sur leur situation personnelle et poser des questions pratiques.
- De façon générale, il en est ressorti le besoin d'être informé-e et accompagné-e. Encore, les collègues ont le sentiment d'être isolé-e au sein de leur établissement de ne pas savoir, de ne pas savoir qu'il y a des syndicats...

En conclusion, temps d'échanges très intéressants et salutaires pour les collègues, qui sont en demande, même si le nombre d'inscrits tendrait à prouver le contraire.

Résultats des tests de positionnement 2019-2020

Note de Depp qui analyse les résultats des "tests de positionnement réalisés" en début de seconde lors de l'année 2019-2020.

- En français, au total, 80,2 % des élèves de début de seconde ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne de l'ensemble des connaissances des domaines évalués. Mais ce chiffre est de 89,2 % en seconde générale et technologique contre seulement 53,3 % en seconde professionnelle.
- En mathématiques, le taux global de niveau de maîtrise est de 73,4 %, mais de 84,3 % en voie GT et 40,5 % en voie professionnelle.
- Depp démontre que les résultats à ces tests "confirment la corrélation généralement observée entre l'origine sociale et le niveau des acquis des élèves". Ainsi, dans les 20 % des lycées les plus favorisés socialement, le taux de maîtrise s'élève à 92,8 % en français et 90,9 % en mathématiques ; dans les établissements accueillant les publics les moins favorisés, les taux sont respectivement de 57,6 % et de 44,7 %, pour le français et les mathématiques.

Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!